RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00384
Numéro SIREN : 809 841 166
Nom ou dénomination : ABC Auto 38

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/009882

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

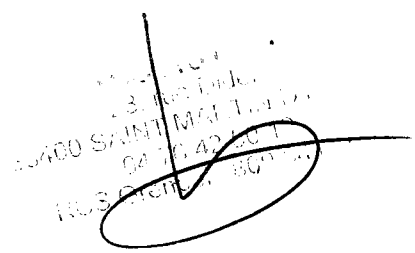
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

N° 2033-A
(Applicable à compter du 31/12/2017)

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
I - ACTIF IMMOBILISÉ	12 400	2 659	9 741
Immobilisations corporelles	12 400	2 659	9 741
TOTAL I (5)			
II - ACTIF CIRCULANT	204		204
Créances autres (3)	7 977		7 977
Disponibilités	8 181		8 181
TOTAL II	20 581	2 659	17 922
TOTAL GENERAL (I + II)			

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
I - CAPITAUX PROPRES	500
Capital social ou individuel	13 384
Report à nouveau	-566
Résultat de l'exercice	13 318
TOTAL I	
III - DETTES	3 534
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 070
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4)	4 604
TOTAL III	17 922
TOTAL GENERAL (I + II + III)	



Bienvenue sur le service de la Télédéclaration du Minefi

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033-B
(Applicable à compter du 31/12/2019)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	5 949
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	23 786
Subventions d'exploitation reçues			6 610
Autres produits			401
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	36 746
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements *(y compris droits de douane)*			3 285
Autres charges externes			16 428
		dont crédit-bail mobilier	
		dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés		dont TP/CFE, CVAE 1 291	1 291
Rémunérations du personnel			5 751
Charges sociales			1 929
Dotations aux amortissements			2 480
		Total des charges d'exploitation (II)	31 164
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			5 582
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		6 148
	Charges exceptionnelles (VI)		
		dont amortissement des souscriptions dans des PME Innovantes *(art. 217 octies)*	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles *(art. 39 quinquies D)*	
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-566

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		566
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		566
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		566

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C
(Applicable à compter du 31/12/2019)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	**12 400**			**12 400**	
TOTAL rubrique I	**12 400**			**12 400**	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions (sorties, reprises, différences imputées sur plus-values, suites de scission, apports)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	**179**	**2 480**		**2 659**
TOTAL rubrique II	**179**	**2 480**		**2 659**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

N° 2033-E
(Applicable à compter du 31/12/2019)

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	0,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		29 735
	TOTAL 1	29 735

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats		3 285
	TOTAL 3	3 285

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée *(Total 1 + Total 2 - Total 3)*	26 450

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES GRENOBLE-BELLEDONNE-VERCORS
38 AVE RHIN ET DANUBE
38047 GRENOBLE CEDEX 2
Horaires sur impots.gouv.fr rubrique nous contacter.
Téléphone : 04 76 39 39 15
SIE.BELLEDONNE-VERCORS@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M Benlatreche foauzi, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SAS ABC AUTO 38, SIREN 809 841 166.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de Impôt sur les sociétés
Formulaire principal : 2065
Annexes jointes : 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-E
Période déclarée : 2019
Date limite de dépôt : 20/05/2020
Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2021105-0000000088149791
Date de dépôt : 15 avril 2021 à 14:48:57 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire : SAS ABC AUTO 38
Identifiant du soumissionnaire : 809 841 166
Désignation du signataire : Benlatreche foauzi
Synthèse des éléments déclarés : Déficit : 566

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 506246667562226991905539544 1)

Signature numérique : ebRPp3DRveLQKVmad0h/ZYOm2zcvnwiIt6TzOaH8tmnPdsLU43uKkzcfeOCH4er2
dMYh31My7hnF5FKKZaqAquFnnG0p6TatEt/XQLb4g5kWWVRFN9MAh6cJdxNSlioI
NJJUzwd9g5l9XkuOONe+mxDEniQmoBREkGTTO70Kg32aADvGMs4DdYq8UlEvo2oH
seN1Xb0OGKhqsm6rz2xFFS1AnJin6hqI28w6BxuK+WJe6Rr3yyVXnVMxn3XiMCzw
crL7fye5MTjVuV+JXxwJBa5I5/Bm6huDS1T3cAJWZaGOrOhYOZ20LjWH71kECdrk
inGYTB5OF6zFj7e6eiIeuw==

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M Beniatreche foauzi

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20211050081212

Pour le compte de :
SAS ABC AUTO 38
28 RUE DIDEROT
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

N° SIREN : 809 841 166
Période déclarée : 2019
Date limite de dépôt : 20/05/2020

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 *(Applicable à compter du 31/12/2019)*

Annexe N° 2033-A *(Applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2033-B *(Applicable à compter du 31/12/2019)*

Annexe N° 2033-C *(Applicable à compter du 31/12/2019)*

Annexe N° 2033-E *(Applicable à compter du 31/12/2019)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065
(Applicable à compter du 31/12/2019)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	28 RUE DIDEROT		
Code postal	38400	Ville	SAINT MARTIN D HERES
		Pays	FRANCE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit *(report du 2033-B)*	566

SAS ABC AUTO 38

Société par actions simplifiée

Au capital de 500 (cinq cents) euros

Siège social : 28 Rue Diderot – 38400 St Martin d'Hères

Siret 809 841 166 000 14

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 10 avril 2021

L'an deux mille vingt et un

Le dix avril

A dix heures.

Les associés de la société par actions simplifiée ABC AUTO 38 au capital de 500 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est à 38400 Saint Martin d'Hères, 28 Rue Diderot, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été faite par Monsieur Faouzi BENLATRECHE, Président, conformément aux statuts.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Faouzi BENLATRECHE 85 parts sociales, numérotées de 1 à 85 ;
- Monsieur Jean Luc VACHERON 10 parts sociales, numérotées de 86 à 95 ;
- Monsieur Alain Galtier 5 parts sociales, numérotées de 96 à 100 .

Soit au total 3 associés présents ou représentés, totalisant 100 parts.

Monsieur Faouzi BENLATRECHE préside la réunion. Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter les pertes de l'exercice clos le 31/12/2019 en totalité au compte "report à nouveau" qui de la somme de 565.56 euros, se trouve porté à la somme de 13318.11 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

